

**Procès-Verbal du conseil municipal  
du 18-11-22**

Ouverture de la séance à 18h00

<b>Nombre de conseillers :</b>		Date de convocation :	08/11/22
En exercice :	23	Date d'affichage :	08/11/22
Quorum :	13		
Présents :	19		
Votants :	20		

**Présents** : MM. RICO-PEREZ José - GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - GACHET Roger - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno - RICHARD Denis - RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - BOIVINEAU Myriam - COMBET Claire - GAZET Véronique - JALLIFFIER-VERNE Christelle - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra

**Excusés** : M. DELWAL Jean-Luc  
Mmes GENON Marie - JABOUILLE Martine - PEREZ Stéphanie

A été nommé secrétaire de séance : Lionel MELLAN



**Ordre du jour de la séance :**

- Approbation du PV de la séance du 07 octobre 2022
- Harmonisation des tarifs communaux
- Economies d'énergies
- Subvention 2022
- Participation des communes aux charges de scolarité
- Travaux de mise aux normes des classes de l'école d'Aiguebelle
- Projet d'aménagement de la cour d'école d'Aiguebelle
- Projet de création d'une micro-centrale hydraulique
- Acquisition par la Commune de la parcelle A 916

- Participation de la commune aux frais de fonctionnement du gymnase d'Aiguebelle, géré par la communauté de communes
- Divers :
  - Motion AMF
  - Assainissement La Pouille
  - Nouvelle règle de publicité des actes réglementaires
  - Attribution à la communauté de communes Porte de Maurienne d'une nouvelle compétence optionnelle « volet social »

### **1. Approbation du PV de séance du conseil du 07 octobre 2022**

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil du 07 octobre 2022 à l'approbation des membres du conseil municipal. Le procès-verbal est adopté

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

### **2. Harmonisation des tarifs communaux**

- Cimetière :
  - Emplacement pleine terre : seront proposés des concessions de 30 ans pour 150€ /m<sup>2</sup> et des concessions de 50 ans pour 250€/m<sup>2</sup>.
  - Columbarium : concession d'une case : 600€, concession de 30 ans 100 €, 50 ans 150 €
- Salle des fêtes
  - Particuliers : 180€ l'été et 300€ l'hiver
  - Association : Gratuit l'été, 2 gratuites l'hiver et ensuite tarif des particuliers
  - Autres organismes : 340€ l'été et 460€ l'hiver
  - Cautions de 500€
- Location de salles
  - Location de salle a but lucratif 30€ la ½ journée.
  - Les utilisateurs seront avisés de la facturation à partir du 01/01/2023
- Appartements :
  - Les loyers seront revus au renouvellement du bail
  - Pour les charges une provision de 70 € sera demandée compte tenu de l'augmentation de coûts de l'énergie.
  - La décision est acceptée à l'unanimité.

### **3. Economies d'énergies**

- Une étude va être faite via le SDES montant 1520€  
En attendant une ampoule sur 2 sera supprimée

- 23h 6H coupure des illuminations
- Abaissement des températures de chauffage aux écoles la nuit
- Utilisation des primes CEE pour l'isolation des combles
- Isolation des bâtiments en cours et à prévoir

#### 4. Subvention 2022

	2020	2021	2022
Ainés	1000	500	500
ACCA Randens	350	300	300
Sou des écoles Ran	1000	500	500
Sou des écoles Aigu			500
Caisse des écoles	2300		
Foyer rural	4500	5000	4000
Maurienne Basket	8000	8000	8000
USSPB	8000	8000	8000
Echo de Charbonnière	2000	2000	2000
Don du sang	400	400	400
Ancien combattants	450	450	450
Souvenir français	200	200	200
Régul matous	100	100	100
Amicale des pêcheurs de l'Arc	100	100	100
APEI maurienne	150	200	200
Boule de charbonnière	1000	1000	1000
Comité lutte Cancer	200	200	200
Comité Handisport	200	200	200
Lac de St Alban	2000	2000	2000
Décapadiot	1000	1000	2000+1000
EHPAD		200	300

#### 5. Participation des communes aux charges de scolarité

Une réunion s'est tenue afin d'expliquer aux communes de Bonvillaret et de Montgilbert la décision du Conseil Municipal. Sur le principe les Maires sont favorables pour la prise en charge des frais comme demandé. Les arriérés seront aussi payés. Chaque commune prendra une délibération en ce sens.

Rappel 700€ pour la participation aux charges de scolarité.

Pour le périscolaire : 1.79€ le matin et 2.73€ le soir.

Les arriérés 2020 et 2021 sont de 5590€ pour Bonvillaret et 1720€ pour Montgilbert

**6. Travaux de mise aux normes des classes de l'école d'Aiguebelle**

Proposition d'un prestataire pour réaliser une étude de 2000€ et suivi de chantier 1000€ par classe

Une proposition sera faite par la commune à 2000€ pour l'étude et 1000€ pour l'ensemble des salles.

**7. Projet d'aménagement de la cour d'école d'Aiguebelle**

Enfinement l'agence de l'eau accorde une subvention de 155 000€ sur les 444 234€ du projet. A la base la subvention devait être à hauteur de 70% du montant total.

Des demandes vont être faites au Département et la Région pour obtenir des subventions. Si les sommes accordées sont suffisantes le projet sera lancé.

**8. Projet de création d'une micro-centrale hydraulique**

Une proposition a été faite à la Commune de Bonvillaret pour une répartition de 70% pour Randens et 30% pour Bonvillaret. Le Conseil Municipal de Bonvillaret doit étudier cette proposition

**9. Entretien des ruisseaux**

Une étude va être faite pour la sécurisation des ruisseaux du Nant Brun et du Nant Clair

**10. Délibération bail emphytéotique de la parcelle du bâtiment technique de la Commune déléguée de Randens**

Le Conseil Municipal accepte la proposition de bail emphytéotique à l'unanimité.

**11. Choix du prestataire pour la mission CTC et SPS du chantier de rénovation énergétique du bâtiment de Randens.**

Deux entreprises ont été consultées.

Le Conseil Municipal choisit pour 18 voix contre une abstention, l'entreprise Bureau Véritas pour la réalisation des ces missions. Montants 5700€ pour la mission CTC et 1990€ pour la mission SPS

**12. Projet d'acquisition d'une parcelle**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'acquisition de la lagune de la Sté Air Products N° de parcelle A 916. M le Maire propose d'acquérir ladite parcelle d'une superficie de 19220 m<sup>2</sup> au prix de 500€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'achat de la parcelle et autorise à signer tous documents et prendre toutes les dispositions affairant à cette acquisition.

**13. Participation de la commune aux frais de fonctionnement du gymnase d'Aiguebelle géré par la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'importance du Gymnase d'Aiguebelle pour la pratique sportive du canton ainsi que pour l'enseignement au profit des collégiens.

Dans ce cadre, il propose que la commune participe aux frais de fonctionnement du Gymnase d'Aiguebelle, géré par la communauté de communes Porte de Maurienne afin de pérenniser ce lieu et maintenir une activité sportive importante dans le canton.

Il présente, un projet convention, permettant de fixer les modalités de participation financière aux frais de fonctionnement de cette structure pour la commune de Val d'Arc dont le nombre d'enfants scolarisés est en nombre important.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision.

**14. Divers**

a. Motion AMF

Une proposition de motion est faite pour le maintien de la CVAE, l'indexation de la DGF sur l'inflation, revoir la procédure d'attribution de la DETR et de le DSIL et la mise en place d'un bouclier énergétique.

La motion est acceptée à l'unanimité.

b. Assainissement La Pouille

Il est demandé au bureau d'étude un plan topographique et de faire une proposition de faisabilité. Les habitants

vont recevoir un questionnaire afin de recueillir les informations sur la méthode de traitement de leurs eaux usées.

c. Nouvelle règle de publicité des actes réglementaires  
La décision est prise à l'unanimité de publier les délibérations par voie électronique.

d. Attribution à la communauté de communes Porte de Maurienne d'une nouvelle compétence optionnelle « volet social »

La proposition d'attribution de la compétence « volet social » est accepté à l'unanimité

**La séance est levée à 19H50**

**Fait à Randens le 18 novembre 2022**

**Le secrétaire de séance**



**Le Maire**



**Le Maire,**



**José RICO-PEREZ**